

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES JEUNES A 11



Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 17 Octobre 2023

Présents : MM. GARCIA, BOCHET, ABEILL, DANY. Mme NICOLAS

A partir du 1er Novembre 2023, les rencontres se déroulant sur des terrains sans aucun éclairage seront fixées à 15h00. Sont concernées les équipes :

U19 D1 : ISLE BC (CAPUCINS) ET ROGNONAS SC, VAL DURANCE FA (TABERNER)

U18 D1 : CHEVAL BLANC FC, ST REMY FC (PETITE CRAU 1) ET VELLERON SO (CLAPIOT HONNEUR)

U14 D1 : BARBENTANE O (HENRIE FONTAINE 1), MAILLANE SDE (DEMARLE HONNEUR) ORANGE FC (PAUL PIC 1)

U14 D2 : CAMARET AS (MURATORI ET ROUSSIERE), DENTELLES FC (SEGURET), VILLENEUVE FC (LA LAUNE), ORANGE FC (PAUL PIC 1), VELLERON SO (CLARIOT 1), AVIGNON CFC (COUBERTIN), ST DIDIER PERNES ESP (RAME) ET CHEVAL BLANC FC (FABRE)

U19 D2 : MAILLANE SDE (DEMARLE HONNEUR).

Veuillez par retour nous faire part de tout oubli ou erreur.

Erreur PV précédent U14 D1 : Le stade de LAPALUD US (CEPPINI) Dispose d'un éclairage, les matchs seront fixés à 15h30

Sur les stades disposant d'un éclairage homologué et à la demande des clubs les rencontres restent fixées à 16h00 sont concernées les équipes.

U19D1 et D2 : LES ANGLÉS (PAGES 1), MONTEUX O. (ST HILAIRE), VEDENE LE PONTET AC (BANASTIERE 1, MONTBORD ER ST LOUIS), PERTUIS USR (FARIGOULIER, BONNAUD)

U18 D1 : AVIGNON AC (DULCY), RC PROVENCE (CANTONA), PERTUIS USR (FARIGOULIER, BONNAUD)

U14D1 : AVIGNON AC (DULCY), MONTEUX O. (ST HILAIRE), VEDENE LE PONTET AC (BANASTIERE 1, MONTBORD ER ST LOUIS)

U14D2 : LES ANGLÉS EMAF (PAGES 1) ET RC PROVENCE (CANTONA)

SECTEUR CHAMPIONNAT

U16 D1 :



Suite à 3 Forfaits simples, **VELLERON SO** est déclaré Forfait Général.

U15 Brassage D2/D3 :

Poule F :

CAVAILLON ARC se retire.

TARASCON FC remplace l'exempt 6. Les matchs des journées 01,02 et 03 sont donnés perdus par pénalité à **TARASCON FC**

U17 Brassage D2/D3 :

Poule B :

COURTHEZON SC 3 remplace l'exempt. Les matchs des journées 01,02 et 03 sont donnés perdus par pénalité à **COURTHEZON SC 3**

SECTEUR COUPES

Coupe Grand Vaucluse :

Le tirage du 1^{er} tour des coupes Grand Vaucluse se fera, à **huis clos**, le **mardi 24/10/2023** au District.

Les rencontres sont prévues les 18 et 19 Novembre 2023.

Coupe Gambardella :

Rencontre du 4^{ème} tour à joueur le 22/10/2023 :

SCJ / ISLE BC
VEDENE LE PONTET / LE ROVE OL
VILLENEUVE FC / DENTELLES FC
GAP FOOT 05 / ST REMY OU CAVAILLON ARC